

La sécurité au cœur des machines spéciales

Fabrice Chevaleyre, délégué général de l'Amics, rappelle que la sécurité, qu'elle soit matérielle ou immatérielle, est prise en compte dès la conception de la machine.



Fabrice Chevaleyre, délégué général de l'Amics.

Parce que la conception d'une machine spéciale est un ensemble complexe dans laquelle il faut à la fois assurer un process, son interopérabilité avec les autres solutions de l'entreprise, tout en intégrant plusieurs types de sécurité, le syndicat professionnel du secteur de la mécanique **Amics**, a organisé, le 17 novembre 2021, au lycée Antoine-Bourdelle de Montauban (Tarn-et-Garonne), une journée de conférences. Entretien avec son délégué général, Fabrice Chevaleyre.

Parmi les thématiques abordées, il était question de la sécurité des machines, vis-à-vis des opérateurs. Pourquoi ce sujet en particulier ?

L'intégration de la sécurité dans les machines, notamment les machines spéciales, à l'étape de sa conception, est un moment essentiel. Ce ne sont pas des machines sur catalogue. Les fabricants sont d'authentiques Géo Trouvetou sur les process, et qui intègrent systématiquement la fonction de sécurité sur leurs machines. On ne fait pas un process, puis on vient mettre des carters autour, a rappelé l'INRS, lors de son intervention.

Et le travail normatif est un appui sur ce sujet-là.

La sécurité des machines peut être aussi immatérielle, surtout quand celles-ci sont de plus en plus connectées...

Nous avons voulu apporter une vision prospective, notamment concernant l'OPC UA, qui vise à assurer l'interopérabilité des machines. Il y a et il y aura de plus en plus de soft dans les machines, c'est la raison pour laquelle on ne peut pas négliger le domaine de la cybersécurité. Il y a vingt ans, on parlait de télémaintenance. Aujourd'hui, il est aussi question de téléreporting. Quand je dis cela, je pense à l'économie de la fonctionnalité, où il y a des échanges entre la machine et le monde extérieur, pour déterminer les temps d'ouverture d'une machine, par exemple. Le futur règlement « machines » imposera, en 2025, une meilleure protection

contre des cyberattaques. Un pirate, qui s'aperçoit qu'il y a une facilité d'entrer dans le soft d'une machine, pourra ensuite remonter dans tout le système informatique de l'entreprise. Il pourra même reconfigurer la machine, par l'automate ou son PC, et annuler, pourquoi pas, les fonctions de sécurité qui seraient pilotées par du logiciel.

Pourquoi avoir organisé cette journée dans un établissement scolaire ?

A l'Amics, nous nous appuyons toujours sur le triptyque : entreprise, apprenant et enseignant. Si nous voulons que les jeunes sachent ce qui va leur être demandé quand ils entreront dans une entreprise de mécanique, autant que leurs enseignants le sachent aussi.

Jérôme Meyrand